



# REJOIGNEZ—NOUS VITE!!!

## 10 bonnes raisons d'adhérer au syndicat des propriétaires forestiers de Saône et Loire

1. Vous bénéficiez de **l'assurance Responsabilité Civile** collective du syndicat pour vos bois déclarés.
2. **Vos intérêts** sont défendus dans les **commissions départementales, régionales et au niveau national.**
3. Vous recevez gratuitement, deux fois par an, **le bulletin de Forestiers Privés de Bourgogne** avec informations locales, régionales et nationales.
4. Vous recevez **la lettre d'information semestrielle** de la Fédération Nationale.
5. Vous pouvez faire une demande de **conseils juridiques.**
6. Vous pouvez bénéficier d'un **tarif préférentiel** pour l'abonnement à la revue mensuelle « Forêts de France ». Trois numéros sont offerts à tout nouvel adhérent et des **conditions de réduction** sont consenties pour des abonnements en nombre au sein d'un même groupement forestier.
7. Vous recevez chaque année **le programme des journées de formations** organisées par le C.R.P.F. de Bourgogne.



8. En nous adressant vos **fiches « dégâts de gibiers »** nous vous assurons de leurs suivis et vous tenons informé des résultats obtenus.
9. Vous pouvez recevoir par courriel 'Le **Sylveco** « (actualité économique de la forêt

*« Une forêt gérée et préservée par un réseau d'hommes compétents au service des générations futures »*

**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE FORESTIER,  
VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOS BOIS  
VOUS ÊTES SYNDIQUÉ  
VOUS ÊTES ASSURÉ.**

Remises  
auprès de certains  
fournisseurs

*Nouveautés*

Page régionale  
sur le site de Forestiers  
Privés de France  
en cours de préparation